

Demande de report des remboursements de vos crédits

La Fédération bancaire française annonce :

- la mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues, dans un délai de cinq jours et une attention particulière pour les situations d'urgence ;
- le report jusqu'à six mois des remboursements de crédit pour les entreprises ;
- la suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances et de crédits des entreprises ;

Contactez votre banque, la plupart ont mis en place une cellule de crise pour répondre à vos demandes.

Utilisez le courrier type pour demander un report de vos échéances d'emprunt